

ÉLÉMENTS DE DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE POUR L’ÉTABLISSEMENT D’UN RÉGIME DE CONTRÔLE NATIONAL¹

1. Qu'est-ce qu'un régime de contrôle national ?
2. Pourquoi un régime de contrôle national est-il nécessaire ?
3. Quels sont les éléments constituant un régime de contrôle national ?
 - a. Cadre juridique et réglementaire
 - i. Lois
 - ii. Règlements et procédures administratives
 - iii. Listes de contrôle nationales
 - b. Institutions
 - i. Autorités nationales compétentes
 1. Quel est le rôle de l'autorité nationale compétente ?
 2. Quels ministères et agences sont concernés ?
 - ii. Points de contact nationaux
 1. Quel est le rôle des points de contact nationaux ?
 2. Quelles sont les ressources à la disposition des points de contact nationaux pour guider leur travail ?
 - c. Procédures
 - i. Processus d'autorisation
 - ii. Évaluation des risques
 - iii. Mesures d'atténuation
 - iv. Prise de décisions
 - d. Documents
 - i. Types de licences/permis
 - ii. Documents relatifs à l'utilisateur final ou à l'utilisation finale
 - iii. Conservation des données
 1. Quelles données devront être conservées ?
 2. Comment les données peuvent-elles être stockées ?
 3. Pendant combien de temps les données devront-elles être stockées ?
 4. Qui est responsable de la conservation des données ?

¹ Annex G to the Draft Report to the Fourth Conference of States Parties (CSP4) ([ATT/CSP4.WGETI/2018/CHAIR/355/Conf.Rep](#)) presented by the Chair of the Working Group on Effective Treaty Implementation (WGETI).

5. Quel est le rôle de la conservation des données dans l'établissement des rapports ?

- e. Formation et renforcement des capacités
- f. Application
 - i. Lois, règlements et procédures administratives
 - ii. Institutions
 - iii. Procédures
 - iv. Assistance internationale
